



Communiqué de presse du 11 avril 2012

Artisanat du Bâtiment / Entreprises / Election présidentielle

Bâtiment : les artisans tiennent leur AG aujourd'hui et demain à Paris

La CAPEB place la trésorerie et le financement des entreprises et les propositions des candidats en faveur de l'artisanat au cœur des débats

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Pour 2012, nous maintenons notre prévision de repli d'activité à - 1% et nous attendons des candidats à la présidentielle des mesures pour relancer un secteur meurtri par la crise économique ».

Paris, le 11 avril 2012 - Les délégués de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) se réunissent les 11 et 12 avril à Paris en Assemblée Générale. L'occasion pour la confédération d'interpeller René Ricol, Commissaire Général à l'investissement, présent cet après-midi, sur la problématique des délais de paiement et les difficultés d'accès au crédit. Demain, les représentants des candidats à l'élection présidentielle présenteront aux délégués de la CAPEB leur plateforme politique à destination des 380 000 entreprises artisanales du secteur. Patrick Liébus, président de la CAPEB, rappelle les 3 exigences-phares de la profession : la mise en œuvre d'une politique du logement stable dans la durée avec un soutien de l'Etat aux ménages, l'abaissement des charges et la création d'un Ministère de l'Artisanat.

Mercredi 11 avril : le Commissaire Général à l'Investissement René Ricol interpellé sur la situation économique et financière des entreprises artisanales

Les 700 délégués de la CAPEB sont réunis aujourd'hui à Paris, au Palais des Congrès, pour leur Assemblée Générale annuelle. En cette période de campagne électorale, les grands enjeux politico-économiques autour de l'avenir de l'artisanat du bâtiment sont au cœur des débats. Parmi les principales préoccupations de la profession : la trésorerie et le financement des 380 000 entreprises du secteur, la frilosité des banques à accorder des crédits et le raccourcissement des délais de paiement prévu par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) qui termine de grever leur trésorerie.

Sabine Basili, Vice-présidente de la CAPEB en charge des affaires économiques, a alerté le Commissaire Général à l'Investissement, René Ricol : « Nos entreprises souhaitent que les aides leur soient versées directement dès lors que leurs clients bénéficient d'une subvention publique. Nous réclamons également que la réglementation sur les délais de paiement soit élargie aux particuliers, afin que l'artisan ne se retrouve pas entre le marteau et l'enclume en fin de mois lorsqu'il doit payer ses fournisseurs alors que ses clients n'ont toujours pas réglé leurs prestations. Enfin, nous demandons une amélioration des crédits à court terme, une réactivation des dispositifs dits "CAP" et "CAP+" en matière d'assurance-crédit et une meilleure coopération des banques dans le déblocage des Eco-prêts à taux zéro. Pour que des engagements concrets puissent émerger rapidement, une rencontre avec le secteur bancaire et financier doit être envisagée d'urgence ».

En réponse, le Commissaire Général à l'Investissement a rappelé la légitimité des propositions de la Confédération, qu'il s'engage à défendre auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.

Jeudi 12 avril : les priorités de la CAPEB formulées aux candidats UMP, PS et MODEM à l'élection présidentielle

A 10 jours du premier tour de l'élection présidentielle, l'AG de la CAPEB accueillera demain les représentants de l'UMP Xavier BERTRAND, du Parti Socialiste Pierre MOSCOVICI et de Daniel GARRIGUE du Modem interpellés au mois de janvier dernier lors de la publication du Livre Blanc de la Confédération. Ces derniers détailleront, en séance officielle, les propositions de leur parti relatives au secteur de l'artisanat du bâtiment. A la veille de ce rendez-vous, les délégués de l'artisanat du bâtiment rappellent aux candidats leurs priorités en matière de développement économique, de logement, d'emploi, de formation professionnelle et de développement durable (cf. tableau ci-dessous).

Au-delà de ces propositions sectorielles, la CAPEB réclame 3 mesures-phares :

1. Mettre en œuvre une politique du logement stable et pérenne, avec un soutien de l'Etat vers les ménages pour l'accession au logement et leur rénovation thermique ;
2. Abaisser les charges qui pèsent sur les entreprises artisanales pour renouer avec la croissance et développer l'emploi salarié ;
3. Créer un Ministère de l'Artisanat.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « En 2011, le secteur de l'artisanat du bâtiment a été particulièrement affecté par les plans de rigueur successifs. Nous avons subi de plein fouet la hausse de la TVA et la remise en question de la fiscalité verte. Les premiers effets néfastes se font déjà ressentir : nous tablons sur un recul de d'activité de -1 % cette année. Il serait inconcevable que le taux de TVA subisse une nouvelle augmentation après la présidentielle. Pour 2012, nous attendons du futur gouvernement une politique cohérente, menée en étroite concertation avec les organisations professionnelles, et notamment en ce qui concerne le régime des Auto-entrepreneurs. Nous attendons, sur le point, une remise à plat du dispositif qui génère de plus en plus de concurrence déloyale. »

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA CAPEB POUR UNE POLITIQUE COHERENTE ET AMBITIEUSE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT DU BATIMENT

Accès aux marchés publics <i>Les entreprises artisanales réalisent 30 % des marchés publics. Leur compétitivité passe par une simplification des démarches et contraintes administratives.</i>	<ul style="list-style-type: none">> Plafonnement des délais de paiement à 30 jours maximum ;> Création d'un coffre-fort électronique sécurisé permettant aux entreprises de ne fournir qu'une seule fois les documents exigés par l'administration ;> Meilleure prise en compte des circuits courts dans les critères d'attribution ;> Sécurisation des groupements momentanés d'entreprises pour éviter les requalifications systématiques en solidarité de fait.
Protection sociale et emploi <i>L'avenir des régimes sociaux nécessite une réflexion approfondie en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.</i>	<ul style="list-style-type: none">> Exonération des cotisations familiales pour tous les revenus se situant entre 1 et 2,4 SMIC, y compris pour les travailleurs indépendants ;> Prise en compte de la situation des multi-pensionnés dans le cadre de l'application de la réforme des retraites.
Formation professionnelle <i>La formation professionnelle est plus que jamais un levier essentiel pour garantir la montée en compétences et le maintien dans l'emploi des quelque 990 000 actifs de l'artisanat du bâtiment.</i>	<ul style="list-style-type: none">> Respect du paritarisme des acteurs de la formation par les pouvoirs publics ;> Mise en cohérence des politiques de financement menées par l'Etat et les Conseils Régionaux ;> Priorité au financement des formations à la performance énergétique ;> Reconnaissance de l'apprentissage comme voie professionnelle initiale d'excellente.

Normes et réglementations techniques

Dans la perspective de la mise en place des « bâtiments basse consommation » à partir de 2013 et des « bâtiments à énergie positive » d'ici 2020, les entreprises artisanales revendiquent une mise en cohérence des dispositions techniques préconisées pour chacun de ces 2 enjeux, et une meilleure prise en compte de leur mode d'organisation et de leurs métiers.

- > Harmonisation des contraintes techniques relatives aux différentes réglementations (thermique, sismique, acoustique, accessibilité, incendie, etc.) ;
- > Refus de la charge de la preuve laissée aux seules entreprises dans le cadre de l'obligation de résultats pour les travaux de performance énergétique ;
- > Incitation à l'usage de matériaux locaux et au développement de filières courtes ;
- > Maintien des engagements de l'Etat dans les programmes d'accompagnement des professionnels pour la rénovation des bâtiments (cf. programme RAGE et dispositif FEEbat).
- > Réalisation obligatoire d'une étude préalable du sol avant toute vente de terrain.

Financement des entreprises

Devant la dégradation rapide de la trésorerie des entreprises artisanales, des solutions d'urgence doivent être trouvées pour financer les artisans à court et moyen terme.

- > Organisation d'une rencontre avec l'ensemble du secteur bancaire et financier ;
- > Assouplissement des conditions de crédits à court terme et réduction du niveau des frais bancaires ;
- > Production significative de garanties bancaires par les sociétés de caution mutuelle (SOCAMA, SIAGI...) et OSEO ;
- > Prise en compte, par les assureurs-crédit, des périodes économiques critiques ;
- > Encadrement des délais de paiement des particuliers.

Politique de logement

La profession a besoin de cadres pérennes et donc d'une politique stable pour se structurer efficacement en vue de répondre aux défis de la construction durable.

Les collectivités territoriales devront par ailleurs mettre plus de foncier constructible à disposition des acquéreurs.

- > **Pour la construction neuve :**
 - o Mise en place d'un Prêt à Taux Zéro+ sans conditions de ressources ;
 - o Dispositif d'amortissement fiscal territorialisé ;
 - o Augmentation des moyens budgétaires pour la construction de logements locatifs sociaux.
- > **Pour l'entretien rénovation :**
 - o Relance de l'Eco-prêt à taux zéro en matière d'efficacité énergétique et harmonisation des critères techniques avec ceux exigés pour le crédit d'impôts développement durable ;
 - o Réouverture du Prêt à Taux Zéro+ au marché de l'ancien ;
 - o Mise en place d'un prêt à taux zéro pour soutenir les travaux d'accessibilité.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
- 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

lesquels réalisent :

- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »

Contacts presse

Hopscotch :

Pierre Alibert - Tél : 01 58 65 10 77 - palibert@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
